

COMMENT CHOISIR DES EPI ADAPTÉS D'APRÈS SOCOTEC :

Le choix des EPI doit être effectué de manière réfléchie en prenant en compte les risques spécifiques de chaque tâche ou activité professionnelle. Une évaluation approfondie des risques est donc essentielle pour identifier les EPI les plus appropriés à mettre en place, en complément des mesures de prévention collective déjà en vigueur.



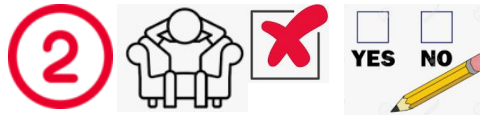
L'exemple type de l'absurde

Le choix des EPI doit tenir compte de plusieurs critères :



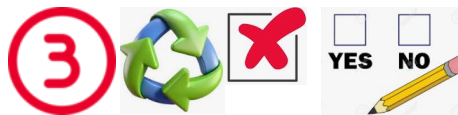
LE NIVEAU DE PROTECTION

Une protection inadéquate peut mettre votre santé en péril, tandis qu'une surprotection peut limiter votre confort et votre efficacité au travail.



LE CONFORT

Des EPI confortables sont plus susceptibles d'être portés correctement et de manière régulière par les salariés, assurant ainsi une protection continue.



LA DURABILITÉ

Les EPI doivent être suffisamment résistants pour supporter les contraintes liées à l'activité professionnelle sans se détériorer prématurément.



LES CERTIFICATIONS

Vérifier que les EPI sont conformes aux normes et aux réglementations en vigueur garantit leur fiabilité et leur efficacité.



LA FACILITÉ D'UTILISATION

Des équipements simples à mettre en place et à enlever encouragent les salariés à les utiliser correctement.

Mais à Socotec, on privilégie le street marketing par rapport au risque essentiel :

Les membres CGT du CSE regrettent encore une fois le fait que la Direction de Socotec Equipements et la DQS ne les aient pas impliqués dans le choix des EPI conformément à l'article R 4323-97 du Code du Travail, consultation jamais réalisée **depuis 2018** :

« L'employeur détermine, après consultation du comité social et économique, les conditions dans lesquelles les équipements de protection individuelle sont mis à disposition et utilisés, notamment celles concernant la durée de leur port. Il prend en compte la gravité du risque, la fréquence de l'exposition au risque, les caractéristiques du poste de travail de chaque travailleur, et les performances des équipements de protection individuelle en cause. »

Risques Psychosociaux : Aucun moyen de prévention mis en œuvre par Socotec.

Pensez à laisser un petit message de soutien concernant vos conditions de travail sur :

<https://www.indeed.fr/cmp/Socotec/reviews>

RSE : Réelle Source d'EBITDA, La première impression n'est pas forcément la bonne !

EVP : Entreprise Valorisant le Profit, la seconde n'est pas mieux ☺



Réveillez-vous, adhérez au bon syndicat. Défendez vos droits !

<http://cgtsocotec.free.fr/> <https://socotecgroup.sharepoint.com/sites/CGT> Facebook

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61553145394129>